



---

# Rapport du 10<sup>ème</sup> Comité Technique sur les Critères d'Allocation

---

Seychelles, 20-23 juin 2022

---

**DISTRIBUTION :**

Participants à la Session  
Membres de la Commission  
Autres États et organisations internationales intéressés  
Département des pêches de la FAO  
Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

**RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE**

CTOI 2022. Rapport du 10<sup>ème</sup> Comité Technique sur les Critères d'Allocation Seychelles, 20-23 juin 2022 *IOTC-2022-TCAC10- R[F]* 24 pp.

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des Thons de l'Océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des Thons de l'Océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Commission des Thons de l'Océan Indien  
Le Chantier Mall  
PO Box 1011  
Victoria, Mahé, Seychelles  
Email: [iotc-secretariat@fao.org](mailto:iotc-secretariat@fao.org)  
Site web : <http://www.iotc.org>

## ACRONYMES

B <sub>PME</sub>	Biomasse qui produit la PME
CdA	Comité d'Application de la CTOI
CNCP	Partie coopérante non-contractante de la CTOI
CNUDM	Convention des Nations unies sur le Droit de la Mer
CP	Parties Contractantes
CPAF	Comité Permanent d'Administration et des Finances de la CTOI
CPC	Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes
CS	Comité Scientifique de la CTOI
CTCA	Comité Technique sur les Critères d'Allocation de la CTOI
CTPG	Comité Technique sur les Procédures de Gestion
DCP	Dispositif de concentration des poissons
DCPa	Dispositif de concentration de poissons ancré
DCPd	Dispositif de concentration de poissons dérivant
ECD	État côtier en développement
ESG	Évaluation de la Stratégie de Gestion
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
F <sub>PME</sub>	Mortalité par pêche à la PME
HCR	Règles de contrôle de l'exploitation
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée
LSTLV	Grand palangrier thonier
MCG	Mesures de conservation et de gestion
NCP	Partie Non-Contractante
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ORGP	Organisation Régionale de Gestion des Pêches
PEID	Petits États insulaires en développement
PRL	Point de référence limite
TAC	Total Admissible de Captures
TOM	Territoires d'Outre-Mer
TRP	Point de référence-cible
SSN	Système de Surveillance des Navires
ZEE	Zone Économique Exclusive

---

## COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT

Le présent rapport utilise les termes suivants et les définitions associées.

Niveau 1 : D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :

**RECOMMANDE, RECOMMANDATION** : Toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (Comité ou Groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique, du Comité à la Commission). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 2 : D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :

**A DEMANDÉ** : Ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat dudit comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation

Niveau 3 : Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence :

**A DÉCIDÉ/S'EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/A CONVENU** : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

**A NOTÉ/A PRIS NOTE/NOTANT** : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

**Tout autre terme** : tout autre terme peut être utilisé, en plus des termes du niveau 3, pour mettre en évidence dans le rapport l'importance du paragraphe concerné. Cependant, les paragraphes identifiés par ces termes sont considérés comme ayant une portée d'explication/information et n'entrent pas dans la hiérarchie terminologique décrite ci-dessus (par exemple : **A EXAMINÉ, PRESSE, RECONNAÎT...**)

---

**TABLE DES MATIERES**

ACRONYMES .....	2
COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT .....	4
TABLE DES MATIERES.....	5
1. Ouverture de la Session .....	7
2. Lettres de créances.....	7
3. Admission des observateurs.....	7
4. Présentation des délégations .....	7
5. Adoption de l’ordre du jour et dispositions pour la session .....	7
6. Examen de la proposition de texte sur un régime d’allocation de la présidente, annexes et appendices.....	7
7. Résumé de la Présidente .....	8
8. Approche pour 2022.....	9
9. Projet de rapport .....	9
10. Autres questions.....	10
11. Clôture de la réunion.....	10
Appendice 1. Liste des Participants .....	11
Appendice 2. Ordre du jour adopté du 10 <sup>ème</sup> Comité Technique sur les Critères d’Allocation .....	17
Appendice 3. Liste des documents.....	18
Appendice 4. Déclarations .....	19

**RESUME EXECUTIF**

La 10<sup>ème</sup> Session du Comité Technique sur les Critères d'Allocation de la CTOI s'est tenue aux Seychelles du 20 au 23 juin 2022 et a été présidée par Mme Nadia Bouffard. Des délégués de 27 Parties contractantes et de 5 organisations d'observateurs, dont des experts invités, ont participé à la Session.

Le CTCA a été axé essentiellement sur le projet de texte v4 : en recevant, dans un premier temps, des commentaires généraux sur le dernier projet, et dans un deuxième temps, sur la base des thèmes (composés de groupes de dispositions du texte), en recevant des opinions plus détaillées sur des sections prioritaires du texte. Cela a permis aux membres de se concentrer sur les questions centrales incluses dans le régime d'allocation. D'importantes avancées ont été réalisées en ce qui concerne les principes directeurs, la structure de l'allocation, les critères d'allocation, les ajustements des allocations et la possibilité de transférer ces allocations.

La Présidente a informé le CTCA que les suggestions de modifications du texte et les commentaires écrits seraient pris en considération dans le cinquième projet de texte de proposition visant à un régime d'allocation, qui sera disponible d'ici le 15 septembre 2022.

Le CTCA **A CONVENU** d'un programme de travail débouchant sur le CTCA11. En outre, afin que les délégations disposent de plus de temps pour étudier le projet de texte sur un régime d'allocation et engager des consultations internes et externes, le CTCA a convenu de reprogrammer le CTCA11 (d'octobre 2022 au 30 janvier – 2 février 2023). Cette réunion se tiendra au Kenya.

## 1. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La 10<sup>ème</sup> Session du Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA10) s'est tenue aux Seychelles du 20 au 23 juin 2022. La réunion a été ouverte et présidée par la Présidente indépendante du CTCA, Mme Nadia Bouffard.
2. En raison de la pandémie de COVID-19, la réunion s'est tenue dans un format hybride : des délégations de deux personnes étaient physiquement présentes dans la salle de réunion tandis que les autres participants y assistaient par vidéoconférence.

## 2. LETTRES DE CREANCES

3. Des lettres de créances ont été reçues de 27 Parties contractantes. La Chine, l'Inde, la R.I d'Iran et le Pakistan ont participé sous forme virtuelle. La liste des participants figure à l'[Appendice 1](#).
4. Maurice et le Royaume-Uni ont soumis des déclarations ([Appendice 4](#)).

## 3. ADMISSION DES OBSERVATEURS

5. En vertu de l'Article VII de l'Accord CTOI et de l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI, la Commission a admis les observateurs suivants :

### *Organisations non-gouvernementales.*

- Australian National Centre for Ocean Resources and Security
- Blue Marine Foundation
- Europêche
- Sustainable Fisheries and Communities Trust

### *Consultants et experts invités*

- Taiwan, Province de Chine.

## 4. PRESENTATION DES DELEGATIONS

6. La Présidente a invité les Chefs de délégation à présenter leurs délégations respectives.

## 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

7. La Présidente a présenté l'ordre du jour ainsi que les documents disponibles pour la réunion ([Appendice 3](#)), incluant :
  - les commentaires du CTCA sur le troisième projet de texte sur un Régime d'Allocation (v3) (IOTC-2021-TCAC10-REF04).
  - le quatrième projet de texte sur un Régime d'Allocation proposé par la Présidente (v4) (IOTC-2022-TCAC10-03\_Rev1)
  - la note explicative de la Présidente (IOTC-2022-TCAC10-04)
8. La Présidente a proposé d'axer essentiellement la réunion sur le projet de texte v4 au point 6 de l'ordre du jour : en recevant, dans un premier temps, des commentaires généraux sur le dernier projet, et dans un deuxième temps, sur la base des thèmes (composés de groupes de dispositions du texte), en recevant des opinions plus détaillées sur des sections prioritaires du texte. La Présidente a proposé cette approche, plutôt qu'un examen des articles du texte par ordre numérique (comme cela a été le cas lors des réunions précédentes), afin de permettre aux membres de se concentrer sur les questions centrales incluses dans le régime d'allocation.
9. Le CTCA **A ADOPTÉ** l'ordre du jour qui figure à l'[Appendice 2](#).

## 6. EXAMEN DE LA PROPOSITION DE TEXTE SUR UN REGIME D'ALLOCATION DE LA PRESIDENTE, ANNEXES ET APPENDICES

### *Remarques introductives*

10. La Présidente a lancé ce point de l'ordre du jour en notant que le CTCA10 tenait sa première discussion en face à face sur la question des critères d'allocation depuis 3 ans. Elle a remercié les délégations pour leurs efforts et leurs travaux qui ont contribué au CTCA et a noté que les discussions portent désormais sur un texte unique (v4 – IOTC2022-TCAC10-03\_Rev1), découlant d'un certain nombre de propositions étudiées au cours de ces 10 dernières années.
11. La Présidente a rappelé que le CTCA09 avait étudié le Projet v2 du Régime d'allocation en novembre 2021 et qu'un Projet v3 avait été élaboré en février 2022 (IOTC-2022-TCAC10-02). Des commentaires avaient été reçus des délégations sur le Projet v3 (IOTC-2022-TVAC10-REF04) et avaient été pris en considération dans la rédaction du Projet v4.
12. La Présidente a également renvoyé le CTCA à sa Note explicative (IOTC-2022-TCAC10-04) qui présentait les thèmes (c.-à-d. les questions principales) et les dispositions y afférentes du texte qui seraient examinées sous chaque thème.

#### **Modifications apportées et reflétées dans le Projet v4**

13. La Présidente a rappelé aux délégations que les opinions et réserves avaient été reflétées entre crochets et qu'elle avait tenté de résoudre certaines opinions divergentes en proposant un nouveau texte. Elle a présenté les modifications suivantes apportées et reflétées dans le texte du Projet v4 :
  - des ajustements apportés aux définitions, aux principes, au champ d'application et aux critères d'éligibilité ; et,
  - des modifications majeures apportées à la structure et au contenu des critères d'allocation basés sur les captures.
14. La Présidente a également fait observer que certaines questions nécessitaient de plus amples discussions pour trouver un texte à même de refléter l'opinion consensuelle générale des délégations. Ces questions incluaient :
  - les critères d'allocation pour États côtiers ;
  - les dispositions relatives aux ajustements liés aux excédents de captures et au grave défaut de conformité ;
  - un processus visant à déterminer les allocations, même si ces allocations sont déterminées de manière quantitative ; et,
  - l'approche et le délai pour la mise en œuvre du nouveau régime d'allocation, et notamment si un Comité d'Allocation devrait être institué.
15. La Présidente a rappelé aux participants que l'atteinte d'un consensus sur la totalité du texte reste le principal objectif visé par le CTCA. Elle a spécifiquement noté que rien ne sera considéré comme convenu tant que la totalité du texte n'aura pas été convenu, et que le texte ne sera pas considéré comme convenu tant que toutes les délégations n'auront pas soutenu la totalité du texte, ou pour autant qu'aucune délégation ne n'y oppose explicitement.
16. La Présidente a invité les participants à formuler des commentaires et des points de vue et vingt-et-un Membres sont intervenus afin de faire part de leurs commentaires sur la v4 du projet de texte sur un régime d'allocation (IOTC-2022-TCAC10-03\_Rev1).
17. Des déclarations écrites ont été soumises par le Bangladesh, l'Indonésie, Maurice et la Thaïlande ([Appendice 4](#)).

## **7. RESUME DE LA PRESIDENTE**

18. La Présidente a remercié toutes les délégations pour leurs excellents préparatifs et leur travail acharné au cours de la réunion. Elle a noté que même si l'examen du projet de texte v4 n'avait pas été achevé, le CTCA10 avait réalisé d'importantes avancées en ce qui concerne les principes directeurs, la structure de l'allocation, les critères d'allocation, les ajustements des allocations et la possibilité de transférer ces allocations. La Présidente a reconnu que les importants progrès accomplis pouvaient également être attribués au fait que le Comité ait pu se réunir en face à face (le CTCA10 était la première réunion de ce type depuis le CTCA05 en 2019).
19. La Présidente a pris note de la proposition faite par l'Australie, le Bangladesh, l'Inde et l'Indonésie de soumettre un texte contenant une structure et des critères alternatifs pour le régime d'allocation et traitant séparément les allocations pour la haute mer et les Zones Économiques Exclusives. La Présidente a indiqué que cela



constituerait un changement majeur du projet de régime d'allocation actuel et a encouragé les promoteurs de la proposition à consulter les autres délégations bien avant la tenue du CTCA11.

20. La Présidente a noté que même si le CTCA10 s'était concentré sur les principaux éléments du régime d'allocation, il était communément admis que le Comité devra finalement discuter du reste de la proposition et que certains points fondamentaux du régime d'allocation devaient encore être résolus.
21. Le CTCA **A CONVENU** qu'un régime d'allocation est important pour la gestion durable des stocks relevant de la CTOI et qu'au regard de l'état pessimiste actuel de plusieurs stocks sous mandat de la CTOI, il est urgent d'adopter un tel régime.
22. La Présidente a rappelé au CTCA qu'un consensus de la part de tous les Membres de la CTOI sera déterminant pour la bonne mise en œuvre du régime et que cela prendra du temps. Elle a également souligné qu'imposer une opinion majoritaire afin d'accélérer l'achèvement du régime risque de mettre en péril ce processus ainsi que l'objectif ultime de la Commission de parvenir à une gestion durable des stocks relevant de la CTOI.
23. La Présidente a informé le CTCA qu'elle a pris note des interventions et des divers points de vue exprimés cette dernière semaine et qu'elle utilisera ces notes et les propositions et commentaires écrits que les délégations se sont engagées à soumettre à l'issue de la réunion pour l'aider à rédiger la prochaine version du texte du régime d'allocation.

## 8. APPROCHE POUR 2022

### *Élaboration de la v5 du projet de texte sur un régime d'allocation*

24. Le CTCA **A CONVENU** des activités suivantes débouchant sur le CTCA11 :
25. Les Membres du CTCA transmettront au Secrétariat des commentaires écrits sur la v4 et/ou du texte proposé pour la v5 d'ici le 8 août 2022. Cette date limite s'applique également au texte susmentionné visant à une structure et des critères d'allocation alternatif.
26. Le Secrétariat compilera les observations écrites et les publiera sur la page web de la réunion du CTCA11 d'ici le 15 août 2022.
27. La Présidente élaborera un Projet de texte v5 d'ici le 15 septembre 2022. Ce nouveau projet sera formulé en se fondant sur les commentaires reçus lors du CTCA10 et les observations écrites.
28. La Présidente éliminera l'historique des modifications dans les commentaires latéraux du nouveau projet de texte, c'est-à-dire en n'affichant que les interventions les plus récentes.
29. La Présidente s'attachera également à rationaliser et à simplifier le texte tout en préservant la substance des dispositions.
30. Les dispositions qui n'ont pas été examinées par le CTCA10 demeureront telles qu'elles ont été rédigées dans le projet v4, à moins que des modifications corrélatives ne soient requises faisant suite aux commentaires soumis lors du CTCA10 et à toute observation écrite subséquente.

### *Le CTCA11 est reprogrammé de 2022 à 2023*

31. Afin que les délégations disposent de plus de temps pour étudier le projet de texte sur un régime d'allocation et engager des consultations internes et externes, le CTCA **A CONVENU** de reprogrammer le CTCA11 (d'octobre 2022 au 30 janvier – 2 février 2023). *Les chefs de délégation de la Commission ont ensuite approuvé ce changement le 19 juillet 2022.*
32. Le CTCA **A REMERCIÉ** le Kenya pour avoir généreusement proposé d'accueillir le CTCA11.

## 9. PROJET DE RAPPORT

33. Le CTCA a convenu que, tout comme les récents rapports du CTCA, le Rapport du CTCA10 serait succinct et ne contiendrait pas les détails des interventions réalisées dans la salle, sauf lorsqu'elles ont influencé le déroulement de la réunion. Toutefois, les Membres ont été invités à soumettre les déclarations sous-tendant leurs interventions sur des questions qu'ils souhaitaient voir consignées, lesquelles seraient jointes en appendice du rapport

---

34. Le CTCA **A CONVENU** d'adopter le rapport de la réunion par correspondance. Le rapport a été adopté le 25 juillet 2022.

## **10. AUTRES QUESTIONS**

35. Aucune autre question n'a été soulevée.

## **11. CLOTURE DE LA REUNION**

36. La réunion du CTCA10 a été clôturée à 16h50 le jeudi 23 juin 2022.

**APPENDICE 1.****Liste des participants**

(Selon la liste des participants de la vidéoconférence)

**PRÉSIDENT**

Ms Nadia Bouffard  
[nadiabouffard55@gmail.com](mailto:nadiabouffard55@gmail.com)

**AUSTRALIE****Chef de délégation**

Mr Neil Hughes  
 Department of Agriculture, Water  
 and the Environment  
[Neil.hughes@awe.gov.au](mailto:Neil.hughes@awe.gov.au)

**Suppléant**

Ms Merryn Cavenagh  
 Attorney General's Department  
[merryn.cavenagh@awe.gov.au](mailto:merryn.cavenagh@awe.gov.au)

**Conseiller(s)**

Mr Patrick Sachs  
 Department of Agriculture, Water  
 and the Environment  
[patrick.sachs@awe.gov.au](mailto:patrick.sachs@awe.gov.au)

Mr Don Bromhead  
 Department of Agriculture, Water  
 and the Environment  
[don.bromhead@awe.gov.au](mailto:don.bromhead@awe.gov.au)

Mr Terry Romaro  
 Ship Agencies Australia  
[terry@saa.com.au](mailto:terry@saa.com.au)

Mr Kim Newbold  
 Western Tuna and Billfish Fishery  
[knewbold@wn.com.au](mailto:knewbold@wn.com.au)

Mr Saiful Karim  
 Queensland University of  
 Technology  
[mdsaiful.karim@qut.edu.au](mailto:mdsaiful.karim@qut.edu.au)

**BANGLADESH****Chef de délégation**

Ms Shahina Ferdousi  
 Ministry of Fisheries & Livestock  
[ferdousi.6821@gmail.com](mailto:ferdousi.6821@gmail.com)

**Suppléant**

Mr Shoukot Kabir Chowdhury  
 Department of Fisheries  
[shoukot2014@gmail.com](mailto:shoukot2014@gmail.com)

**CHINE****Chef de délégation**

Mr Xiaobing Liu  
 Shanghai Ocean University  
[xiaobing.liu@hotmail.com](mailto:xiaobing.liu@hotmail.com)

**Suppléant**

Mr Jiangfeng Zhu  
 Bureau of Fisheries  
[bofdwf@126.com](mailto:bofdwf@126.com)

**Conseiller(s)**

Ms Mengjie Xiao  
 China Overseas Fisheries  
 Association  
[xiaomengjie@cofa.net.cn](mailto:xiaomengjie@cofa.net.cn)

Ms Qiuning Li  
 China Overseas Fisheries  
 Association  
[liqiuning@cofa.net.cn](mailto:liqiuning@cofa.net.cn)

Ms Huihui Shen  
 Shanghai Ocean University  
[hhshen@shou.edu.cn](mailto:hhshen@shou.edu.cn)

Mr Yan Li  
 China Overseas Fisheries  
 Association  
[liyan@cofa.net.cn](mailto:liyan@cofa.net.cn)

**COMORES****Chef de délégation**

Mr Said Boina  
 Direction de la Pêche  
[dalaili@live.fr](mailto:dalaili@live.fr)

**Suppléant**

Mr Kamal Thabiti  
 Direction de la Pêche  
[thabitik@yahoo.fr](mailto:thabitik@yahoo.fr)

**ÉRYTHRÉE****Absent****UNION EUROPÉENNE****Chef de délégation**

Mr Marco Valletta  
 Directorate-General for Maritime  
 Affairs and Fisheries  
[marco.valletta@ec.europa.eu](mailto:marco.valletta@ec.europa.eu)

**Conseiller(s)**

Mr Benoit Marcoux  
 Directorate-General for Maritime  
 Affairs and Fisheries  
[benoit.marcoux@ec.europa.eu](mailto:benoit.marcoux@ec.europa.eu)

Ms Laura Marot  
 Directorate-General for Maritime  
 Affairs and Fisheries  
[laura.marot@ec.europa.eu](mailto:laura.marot@ec.europa.eu)

Mr Paulien Depickere  
 Directorate-General for Maritime  
 Affairs and Fisheries  
[paulien.depickere@ec.europa.eu](mailto:paulien.depickere@ec.europa.eu)

Ms Elena Consuegra  
[econsuegra@mapa.es](mailto:econsuegra@mapa.es)

Ms Gloria Del Cerro  
[gcerro@mapa.es](mailto:gcerro@mapa.es)

Ms Nastassia Reyes  
[nastassia.reyes@ird.fr](mailto:nastassia.reyes@ird.fr)

Mr Michel Goujon  
 European Union  
[mgoujon@orthongel.fr](mailto:mgoujon@orthongel.fr)

Mr Laurent Pinault  
[lpinault@sapmer.com](mailto:lpinault@sapmer.com)

Mr Sarah Le Couls  
[sarah.lecouls@cfto.fr](mailto:sarah.lecouls@cfto.fr)

Ms Vanessa Monteiro de Barros  
[vbarros@dgrm.mm.gov.pt](mailto:vbarros@dgrm.mm.gov.pt)

Ms João Nunes  
[jnunes@dgrm.mm.gov.pt](mailto:jnunes@dgrm.mm.gov.pt)

**FRANCE(TOM)****Chef de délégation**

Mrs Alice Boiffin  
 Ministère de la Mer  
[alice.boiffin@agriculture.gouv.fr](mailto:alice.boiffin@agriculture.gouv.fr)

**Suppléant**

Ms Juliette Haziza  
 Ministère de la Mer  
[juliette.haziza@agriculture.gouv.fr](mailto:juliette.haziza@agriculture.gouv.fr)

**INDE****Chef de délégation**

Mr R. Jeyabaskaran  
 Ministry for Fisheries, Animal  
 Husbandry & Dairying  
[dg@fsi.gov.in](mailto:dg@fsi.gov.in)

**Suppléant**

Ms Prathibha Rohit  
 Minister for Fisheries, Animal  
 Husbandry & Dairying  
[prathibharohit@gmail.com](mailto:prathibharohit@gmail.com)

**Conseiller(s)**

Mr Sijo Varghese  
 Minister for Fisheries, Animal  
 Husbandry & Dairying  
[varghesefsi@hotmail.com](mailto:varghesefsi@hotmail.com)

Mr Sanjay Pandey  
Ministry for Fisheries, Animal  
Husbandry & Dairying  
[sanjay\\_rpandey@yahoo.co.in](mailto:sanjay_rpandey@yahoo.co.in)

**INDONÉSIE****Chef de délégation**

Ms Putuh Suadela  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
[putuhsuadela@gmail.com](mailto:putuhsuadela@gmail.com)

**Suppléant**

Mr Indra Jaya  
National Committee on Fish Stock  
Assessment  
[indrajaya123@gmail.com](mailto:indrajaya123@gmail.com)

**Conseiller(s)**

Mr Wudianto  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
[wudianto59@gmail.com](mailto:wudianto59@gmail.com)

Mr Agustinus Purwanto Anung  
Widodo  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
[anungwd@yahoo.co.id](mailto:anungwd@yahoo.co.id)

Mr Nilanto Perbowo  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
[perbowon@me.com](mailto:perbowon@me.com)

Mr Hary Christijanto  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
[hchristijanto@yahoo.com](mailto:hchristijanto@yahoo.com)  
Mr Yayan Hernuryadin  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
[yhernuryadin@gmail.com](mailto:yhernuryadin@gmail.com)

Mr Diding Sudira Efendi  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
[dsefendi75@gmail.com](mailto:dsefendi75@gmail.com)

Ms Riana Handayani  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
[daya139@yahoo.co.id](mailto:daya139@yahoo.co.id)

Ms Mumpuni Cyntia Pratiwi  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
[mumpuni.cpratiwi@gmail.com](mailto:mumpuni.cpratiwi@gmail.com)

Mr Satya Mardi  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
[satyamardi18@gmail.com](mailto:satyamardi18@gmail.com)

Ms Sri Patmiarsih  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
[sripatmiarsih@gmail.com](mailto:sripatmiarsih@gmail.com)

Ms Saraswati  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
[cacasaras@gmail.com](mailto:cacasaras@gmail.com)

Mr Alza Rendian  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
[alzarendian@gmail.com](mailto:alzarendian@gmail.com)

Mr Saut Tampubolon  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
[s.tampubolon@mdpi.or.id](mailto:s.tampubolon@mdpi.or.id)

Mr Zaki Mubarak  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
[zaki.mubarak@kkp.go.id](mailto:zaki.mubarak@kkp.go.id)

Mr Jatu Nugrohorukmi  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
[jatu.fn@kkp.go.id](mailto:jatu.fn@kkp.go.id)

**IRAN****Chef de délégation**

Mr Fariborz Rajaei  
Iran Fisheries Organization  
[rajaeif@gmail.com](mailto:rajaeif@gmail.com)

**JAPON****Chef de délégation**

Mr Yoshitugu Shikada  
International Affairs Division  
[yoshitsugu\\_shikad530@maff.go.jp](mailto:yoshitsugu_shikad530@maff.go.jp)

**Suppléant**

Mr Hiroyuki Morita  
Ministry of Agriculture, Forestry  
and Fisheries  
[hiroyuki\\_morita970@maff.go.jp](mailto:hiroyuki_morita970@maff.go.jp)

**Conseiller(s)**

Mr Hiroaki Onda  
Ministry of Agriculture, Forestry  
and Fisheries  
[hiroaki\\_onda990@maff.go.jp](mailto:hiroaki_onda990@maff.go.jp)

Ms Maiko Nakasu  
International Affairs Division  
[maiko\\_nakasu100@maff.go.jp](mailto:maiko_nakasu100@maff.go.jp)

Mr Hiroyuki Yoshida  
Japan Tuna Fisheries Cooperative  
Association  
[yoshida@japantuna.or.jp](mailto:yoshida@japantuna.or.jp)  
Mr Nozomu Miura  
Japan Tuna Fisheries Cooperative  
Association  
[miura@japantuna.or.jp](mailto:miura@japantuna.or.jp)

Mr Daisaku Nagai  
Japan Tuna Fisheries Co-operative  
Association  
[nagai@japantuna.or.jp](mailto:nagai@japantuna.or.jp)

Mr Muneharu Tokimura  
Fishing Association  
[tokimura@ofcf.or.jp](mailto:tokimura@ofcf.or.jp)

Mr Shunji Fujiwara  
Oversea Fishery Cooperation  
Foundation of Japan  
[roku.pacific@gmail.com](mailto:roku.pacific@gmail.com)

**KENYA****Chef de délégation**

Mr Daniel Mungai  
State Department for Fisheries,  
Aquaculture and The Blue  
Economy  
[karemeri@gmail.com](mailto:karemeri@gmail.com)

**Suppléant**

Ms Lucy Obungu  
State Department for Fisheries,  
Aquaculture and The Blue  
Economy  
[lucy.ayugi@gmail.com](mailto:lucy.ayugi@gmail.com)

**Conseiller(s)**

Mr Stephen Ndegwa  
State Department for Fisheries,  
Aquaculture and The Blue  
Economy  
[ndegwafish@yahoo.com](mailto:ndegwafish@yahoo.com)

**CORÉE****Chef de délégation**

Ms Soobin Shim  
Ministry of Oceans and Fisheries  
[sbin8shim@korea.kr](mailto:sbin8shim@korea.kr)

**Suppléant**

Ms Soo Min Kim  
Korea Overseas Fisheries  
Cooperation Center  
[soominkim@kofci.org](mailto:soominkim@kofci.org)

**Conseiller(s)**

Mr Tae-hoon Won  
Korea Overseas Fisheries  
Cooperation Center  
[4indamorning@kofci.org](mailto:4indamorning@kofci.org)

Mr Bongjun Choi  
Korea Overseas Fisheries  
Association  
[bj@kosfa.org](mailto:bj@kosfa.org)

Mr Sangjin Baek  
Korea Overseas Fisheries  
Association  
[sibaek@kosfa.org](mailto:sibaek@kosfa.org)

**MADAGASCAR****Chef de délégation**

Mr Njaka Ratsimanarisoa  
Ministère de la Pêche et de  
l'Economie Bleue  
[mpeb.dp@gmail.com](mailto:mpeb.dp@gmail.com)

**Suppléant**

Mr Sedera Ramahefalala  
Ministère de la Pêche et de  
l'Economie Bleue  
[sedera.ramahefalala@gmail.com](mailto:sedera.ramahefalala@gmail.com)

Ms Rakotonanahary Zo Olive  
Nirintsoa  
Ministère de la Pêche et de  
l'Economie Bleue  
[znirintsoa@gmail.com](mailto:znirintsoa@gmail.com)

**MALAISIE****Chef de délégation**

Mr Arthur Besther Sujang  
Department of Fisheries  
[arthur@dof.gov.my](mailto:arthur@dof.gov.my)

**Suppléant**

Ms Noorul Azliana binti  
Jamaluddin  
Department of Fisheries Malaysia  
[noorulazliana@gmail.com](mailto:noorulazliana@gmail.com)

**Conseiller(s)**

Mr Zaki bin Mokri  
Department of Fisheries Malaysia  
[zaki@dof.gov.my](mailto:zaki@dof.gov.my)

Ms Nor Azlin binti Mokhtar  
Department of Fisheries Malaysia  
[nor\\_azlin@dof.gov.my](mailto:nor_azlin@dof.gov.my)

Ms Effarina binti Mohd Faizal  
Abdullah  
Department of Fisheries Malaysia  
[effarina@dof.gov.my](mailto:effarina@dof.gov.my)

Mr Muhammad Shakirin bin  
Suhaimi  
Department of Fisheries Malaysia  
[muhammadshakirin@dof.gov.my](mailto:muhammadshakirin@dof.gov.my)

**MALDIVES****Chef de délégation**

Mr Hussain Sinan  
Ministry of Fisheries, Marine  
Resources and Agriculture  
[hsinan@gmail.com](mailto:hsinan@gmail.com)

**Suppléant**

Ms Munshidha Ibrahim  
Ministry of Fisheries, Marine  
Resources and Agriculture  
[munshidha.ibrahim@fishagri.gov.mv](mailto:munshidha.ibrahim@fishagri.gov.mv)  
[mv](mailto:mv)

**Conseiller(s)**

Mr Adam Ziyad  
Ministry of Fisheries, Marine  
Resources and Agriculture  
[adam.ziyad@fishagri.gov.mv](mailto:adam.ziyad@fishagri.gov.mv)

Ms Maleeha Haleem  
Ministry of Fisheries, Marine  
Resources and Agriculture  
[maleeha.haleem@fishagri.gov.mv](mailto:maleeha.haleem@fishagri.gov.mv)

Mr Mohamed Shimal  
Maldives Marine Research  
Institute  
[mohamed.shimal@mmri.gov.mv](mailto:mohamed.shimal@mmri.gov.mv)

**MAURICE****Chef de délégation**

Mr Raj Kishore Bunjun  
Ministry of Blue Economy, Marine  
Resources, Fisheries and Shipping  
[rbunjun@govmu.org](mailto:rbunjun@govmu.org)

**Suppléant**

Ms Meera Satishchandra Koonjul  
Ministry of Blue Economy, Marine  
Resources, Fisheries and Shipping  
[mkoonjul@govmu.org](mailto:mkoonjul@govmu.org)

**Conseiller(s)**

Ms Shiu Ching Young Kim Fat  
Prime Minister's Office  
[syoung-kim-fat@govmu.org](mailto:syoung-kim-fat@govmu.org)

M. Rezah Badal  
Prime Minister's Office  
[pappadu@govmu.org](mailto:pappadu@govmu.org)

Ms Annabelle Nisha Odile  
Ombrasine  
Attorney General's Office  
[aombrasine@govmu.org](mailto:aombrasine@govmu.org)

Ms Prema Appadu  
Ministry of Blue Economy, Marine  
Resources, Fisheries and Shipping  
[pappadu@govmu.org](mailto:pappadu@govmu.org)

Ms Marie Clivy Sheila Wendy Lim  
Shung  
Ministry of Blue Economy, Marine  
Resources, Fisheries and Shipping  
[clim-shung@govmu.org](mailto:clim-shung@govmu.org)

**MOZAMBIQUE****Chef de délégation**

Mr Avelino Munwane  
Minister of Agricultural, Fisheries  
Wealth and Water Resources  
[avelinomunwane@gmail.com](mailto:avelinomunwane@gmail.com)

**Suppléant**

Mr Antonio Cuambe  
Ministry of the Sea, Inland Waters  
and Fisheries  
[kechane@gmail.com](mailto:kechane@gmail.com)

**OMAN****Suppléant**

Mr Al Muatasim Hamood Al Habsi  
Minister of Agricultural, Fisheries  
Wealth and Water Resources  
[muatasim4@hotmail.com](mailto:muatasim4@hotmail.com)

**Conseiller(s)**

Mr Tariq Darwish Alalawi  
Ministry of Maritime Affairs  
[ta\\_alalawi\\_211@hotmail.com](mailto:ta_alalawi_211@hotmail.com)

**PAKISTAN****Chef de délégation**

Mr Farhan Khan  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[farhankhan704@gmail.com](mailto:farhankhan704@gmail.com)

**PHILIPPINES****Suppléant**

Ms Jennifer Viron  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[jennyviron@gmail.com](mailto:jennyviron@gmail.com)

**Conseiller(s)**

Mr Rafael V. Ramiscal  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[rv\\_ram55@yahoo.com](mailto:rv_ram55@yahoo.com)

Mr Severino Escobar Jr  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[slejr@yahoo.com](mailto:slejr@yahoo.com)

Mr Peter Erick Cadapan  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[pedangs@yahoo.com](mailto:pedangs@yahoo.com)

Mr Marlo Demo-os  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[mbdemoos@gmail.com](mailto:mbdemoos@gmail.com)

Mr Isidro Tanangonan  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[sidtango.bfar@gmail.com](mailto:sidtango.bfar@gmail.com)

Ms Maria Joy Mabanglo  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[mj.mabanglo@gmail.com](mailto:mj.mabanglo@gmail.com)

Mr Benjamin Tabios  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[benjotabios@gmail.com](mailto:benjotabios@gmail.com)

**SEYCHELLES****Chef de délégation**

Mr Roy Clarisse  
Ministry of Fisheries and Blue  
Economy  
[rclarisse@gov.sc](mailto:rclarisse@gov.sc)

**Suppléant**

Mr Johnny Louys  
Ministry of Fisheries and Blue  
Economy  
[jlouys@sfa.sc](mailto:jlouys@sfa.sc)

**Conseiller(s)**

Mr Philippe Michaud  
Seychelles Fishing Authority  
[philiippe.michaud@statehouse.gov.sc](mailto:philiippe.michaud@statehouse.gov.sc)

Ms Sheriffa Morel  
Seychelles Fishing Authority  
[sheriffamorel@gov.sc](mailto:sheriffamorel@gov.sc)

Ms Stephanie Radegonde  
Seychelles Fishing Authority  
[sradegonde@gov.sc](mailto:sradegonde@gov.sc)

Ms Juliette Lucas  
Seychelles Fishing Authority  
[jlucas@sfa.sc](mailto:jlucas@sfa.sc)

**SOMALIE****Chef de délégation**

Mr Mohamoud Sh. Abdullahi  
Ministry of Fisheries and Marine  
Resources  
[dg@mfmr.gov.so](mailto:dg@mfmr.gov.so)

**Suppléant**

Mr Abdirahman Mohamoud  
Osman  
Ministry of Fisheries and Marine  
Resources  
[aosman.mfmr@gmail.com](mailto:aosman.mfmr@gmail.com)

**SRI LANKA****Chef de délégation**

Mr N.D.P Gunawardena  
Department of Fisheries & Aquatic  
Resources  
[nuwan.dfar@gmail.com](mailto:nuwan.dfar@gmail.com)

**Suppléant**

Mr M.M Ariyaratne  
Department of Fisheries & Aquatic  
Resources  
[mma\\_fi@yahoo.com](mailto:mma_fi@yahoo.com)

**Conseiller(s)**

Ms Kalyani Hewapathirana  
Department of Fisheries & Aquatic  
Resources  
[hewakal2012@gmail.com](mailto:hewakal2012@gmail.com)

Mr Steve Creech  
Pelagikos Ltd.  
[steve@pelagikos.lk](mailto:steve@pelagikos.lk)

**AFRIQUE DU SUD****Chef de délégation**

Mr Qayiso Mketsu  
Department of Environment,  
Forestry and Fisheries  
[QMketsu@dffe.gov.za](mailto:QMketsu@dffe.gov.za)

**Suppléant**

Mr David Wilson  
Department of Environment,  
Forestry and Fisheries  
[davetroywilson@gmail.com](mailto:davetroywilson@gmail.com)

**SOUDAN**

Absent

**TANZANIE****Chef de délégation**

Mr Zahor M. El Kharousy  
Deep Sea Fishing Authority  
[zahor1m@hotmail.com](mailto:zahor1m@hotmail.com)

**Suppléant**

Mr Emmanuel A. Sweke  
Deep Sea Fishing Authority  
[emmanuel.sweke@dsfa.go.tz](mailto:emmanuel.sweke@dsfa.go.tz)

**THAÏLANDE****Chef de délégation**

Ms Praulai Nootmorn  
Department of Fisheries  
[nootmorn@yahoo.com](mailto:nootmorn@yahoo.com)

**Suppléant**

Mr Pavarot Noranarttragoon  
Department of Fisheries  
[pavarotn@gmail.com](mailto:pavarotn@gmail.com)

**Conseiller(s)**

Ms Thanyalak Ratanadilok Na  
Phuket  
Department of Fisheries  
[trthanya@gmail.com](mailto:trthanya@gmail.com)

Ms Tirabhorn Yothakong  
Department of Fisheries  
[tirabhorn@gmail.com](mailto:tirabhorn@gmail.com)

Ms Chidchanok Sangnitidaj  
Department of Fisheries  
[sangnitidaj@gmail.com](mailto:sangnitidaj@gmail.com)

Ms Chutima Sittiwong  
Department of Fisheries  
[chusittiwong@gmail.com](mailto:chusittiwong@gmail.com)

Ms Sirikan Yeamubon  
Department of Fisheries  
[june\\_div@hotmail.com](mailto:june_div@hotmail.com)

Ms Nootchaya Karnjanapradit  
Department of Fisheries  
[phoenix\\_noon@hotmail.com](mailto:phoenix_noon@hotmail.com)

Ms Chonticha Kumyoo  
Department of Fisheries  
[chonticha.dof@gmail.com](mailto:chonticha.dof@gmail.com)

Ms Thitirat Rattanawiwian  
Department of Fisheries  
[milky\\_gm@hotmail.com](mailto:milky_gm@hotmail.com)

Ms Prompan Hiranmongkolrat  
Department of Fisheries  
[prompan.hiranmongkolrat@gmail.com](mailto:prompan.hiranmongkolrat@gmail.com)

Ms Supanaree Boonsri  
Department of Fisheries  
[internationallaw60@gmail.com](mailto:internationallaw60@gmail.com)

Ms Orawan Wedchaiyo  
Department of Fisheries  
[wedchai34@gmail.com](mailto:wedchai34@gmail.com)

#### ROYAUME-UNI

##### Chef de délégation

Ms Kathryn Holdsworth  
Department of Fisheries  
[kathryn.holdsworth@defra.gov.uk](mailto:kathryn.holdsworth@defra.gov.uk)

##### Suppléant

Mr John Pearce  
Mrag  
[j.pearce@mrag.co.uk](mailto:j.pearce@mrag.co.uk)

##### Conseiller(s)

Ms Charlotte Wicker  
Department for Environment,  
Food & Rural Affairs  
[charlotte.wicker@defra.gov.uk](mailto:charlotte.wicker@defra.gov.uk)

#### YÉMEN

Absent

### PARTIES COOPÉRANTES NON-CONTRACTANTES

#### LIBERIA

Absent

#### AUSTRALIAN NATIONAL CENTRE FOR OCEAN RESOURCES AND SECURITY

Mr Quentin Hanich  
[hanich@uow.edu.au](mailto:hanich@uow.edu.au)

Ms Kerrie Robertson  
[kerrierobertson@hotmail.com](mailto:kerrierobertson@hotmail.com)

Ms Bianca Haas  
[bhaas@uow.edu.au](mailto:bhaas@uow.edu.au)

Mr Kamal Azmi  
[kamala@uow.edu.au](mailto:kamala@uow.edu.au)

Ms Camille Goodman  
[cgoodman@uow.edu.au](mailto:cgoodman@uow.edu.au)

**BLUE MARINE FOUNDATION**  
Ms Jessica Rattle  
[jess@bluemarinefoundation.com](mailto:jess@bluemarinefoundation.com)

#### OBSERVATEURS

##### EUROPECHE

Ms Anne-France Mattlet  
[annefrance.mattlet@europeche.org](mailto:annefrance.mattlet@europeche.org)

##### SUSTAINABLE FISHERIES AND COMMUNITIES TRUST

Mr John Burton  
[john.burton@sustainablefisheriesandcommunitiestrust.org](mailto:john.burton@sustainablefisheriesandcommunitiestrust.org)

Ms Beatrice Kinyua  
[beatrice.kinyua@sfact.org](mailto:beatrice.kinyua@sfact.org)

Ms Maia Perraudeau  
[Maia.Perraudeau@eui.eu](mailto:Maia.Perraudeau@eui.eu)

##### INVITED EXPERTS

Ms I-Lu Lai  
[ilu@ms1.fa.gov.tw](mailto:ilu@ms1.fa.gov.tw)

Mr Chia-Chun Wu  
[jiachun@ms1.fa.gov.tw](mailto:jiachun@ms1.fa.gov.tw)

Mr Shih-Ming Kao  
[jiachun@ms1.fa.gov.tw](mailto:jiachun@ms1.fa.gov.tw)

Mr Zhen-Yu Ni  
[kaosm@udel.edu](mailto:kaosm@udel.edu)

Mr Ken Chien-Nan Lin  
[zhenyu@ofdc.org.tw](mailto:zhenyu@ofdc.org.tw)

Mr Kuan-Ting Lee  
[chiennan@ms1.fa.gov.tw](mailto:chiennan@ms1.fa.gov.tw)

Ms Hsiu-Wan Chen  
[simon@tuna.org.tw](mailto:simon@tuna.org.tw)

Mr Chien-Yi Yang  
[ann@tuna.org.tw](mailto:ann@tuna.org.tw)

#### SECRETARIAT

Mr Chris O'Brien  
Executive Secretary  
[Chris.O'Brien@fao.org](mailto:Chris.O'Brien@fao.org)

Mr Paul De Bruyn  
Science Manager  
[Paul.Debruyn@fao.org](mailto:Paul.Debruyn@fao.org)

Ms Mirose Govinden  
Office Associate  
[Mirose.Govinden@fao.org](mailto:Mirose.Govinden@fao.org)

Mr Francis Kilindo  
Consultant (IT)  
[Francis.Kilindo@fao.org](mailto:Francis.Kilindo@fao.org)

Mr Howard Whalley  
Administrative Officer  
[Howard.Whalley@fao.org](mailto:Howard.Whalley@fao.org)

Ms Claudette Matombe  
Office Assistant  
[Claudette.Matombe@fao.org](mailto:Claudette.Matombe@fao.org)

**PRÉSIDENTE DE LA CTOI**

Ms Riley Jung-Re  
[riley1126@korea.kr](mailto:riley1126@korea.kr)

**INTERPRÈTES**

Ms Sylvia Amisi  
[sylviaamisi@yahoo.com](mailto:sylviaamisi@yahoo.com)

Ms Suzanne Kobine-Roy  
[suzanne@in-other-words.cc](mailto:suzanne@in-other-words.cc)

Ms Anne Helene Trottier  
[a.trottier@aiic.net](mailto:a.trottier@aiic.net)

Ms Vandana Kawlra  
[vandana.kawlra@gmail.com](mailto:vandana.kawlra@gmail.com)

Ms Pascale Sutherland  
[pascalesutherland@hotmail.com](mailto:pascalesutherland@hotmail.com)

Mr Guillaume Fleury  
[gfleury\\_sg@yahoo.com.sg](mailto:gfleury_sg@yahoo.com.sg)



**APPENDICE 2.**  
**ORDRE DU JOUR ADOPTE DU 10<sup>EME</sup> COMITE TECHNIQUE SUR LES CRITERES D'ALLOCATION**

**Jour 1**

- 1. OUVERTURE DE LA SESSION (Présidente et Secrétariat de la CTOI)**
- 2. PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS (chaque Chef de délégation)**
- 3. LETTRES DE CRÉANCES (Secrétariat de la CTOI)**
- 4. ADMISSION DES OBSERVATEURS (Présidente)**
- 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION (Présidente)**
  - Note explicative de la Présidente
  - Projet n°4 de Proposition de texte sur un Régime d'Allocation de la Présidente, Annexes et Appendices
- 6. EXAMEN DE LA PROPOSITION DE TEXTE SUR UN RÉGIME D'ALLOCATION DE LA PRÉSIDENTE, ANNEXES ET APPENDICES**
  - Présentation de la Présidente (Présidente)
  - Commentaires généraux (toutes les délégations)
  - Examen thématique du texte (toutes les délégations)  
Liste des thèmes et dispositions du texte y afférentes

**Jours 2 à 4**

- Suite de l'examen thématique du texte (toutes les délégations)
- 7. RÉSUMÉ DE LA PRÉSIDENTE (Présidente)**
  - 8. APPROCHE POUR LE CTCA11**
    - Recommandations de la Présidente
    - Points de vue des délégations
  - 9. PROJET DE RAPPORT**
  - 10. AUTRES QUESTIONS**
  - 11. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

**APPENDICE 3.**  
**Liste des documents.**

Tous les documents sont disponibles sur le site web de la CTOI [[cliquer ici](#)]

Numéro de document	Titre
IOTC-2022-TCAC10-01	Ordre du jour provisoire v24mai
IOTC-2022-TCAC10-02	Proposition de la Présidente du CTCA visant à un régime d'allocation (v3) - sans commentaires
IOTC-2022-TCAC10-03_Rev1	Proposition de la Présidente du CTCA visant à un régime d'allocation (v4) - sans commentaires
IOTC-2022-TCAC10-04	Note explicative de la Présidente à l'attention des participants
IOTC-2022-TCAC10-REF01_Rev1	Commentaires du CTCA sur le Projet de résolution visant à un Régime d'Allocation (v2) (v7Jan2022)
IOTC-2022-TCAC10-REF02	Proposition de la Présidente du CTCA visant à un régime d'allocation (v3) - version annotée
IOTC-2022-TCAC10-REF03	Proposition de la Présidente du CTCA visant à un régime d'allocation (v3) - version propre
IOTC-2022-TCAC10-REF04	Commentaires du CTCA sur le Projet de résolution visant à un Régime d'Allocation (v3)
IOTC-2022-TCAC10-REF05_Rev1	Proposition de la Présidente du CTCA visant à un régime d'allocation (v4) - version annotée
IOTC-2022-TCAC10-REF06_Rev1	Proposition de la Présidente du CTCA visant à un régime d'allocation (v4) - version propre
IOTC-2022-TCAC10-REF07	Approche d'allocation proposée (IDN-AUS)
IOTC-2022-TCAC10-INF01	ANCORS Info Paper Catch Attribution
IOTC-2022-TCAC10-Statement01	Déclaration de Maurice au point 3 de l'ordre du jour de la réunion du CTCA de la CTOI (juin 2022)
IOTC-2022-TCAC10-Statement02	Déclaration de Maurice au point 6 de l'ordre du jour du CTCA de la CTOI - Tromelin (juin 2022)
IOTC-2022-TCAC10-Statement03	Déclaration de Maurice au point 6 de l'ordre du jour du CTCA de la CTOI - RU (juin 2022)
IOTC-2022-TCAC10-Statement04	Déclaration du Royaume-Uni
IOTC-2022-TCAC10-Statement05	Déclaration de la France (TOM)

## APPENDICE 4. DECLARATIONS

### Bangladesh

#### Point de vue général du Bangladesh sur le projet de Proposition de la Présidente visant à un Régime d'Allocation (V4)

Madame la Présidente, Mme Nadia Bouffard, 10<sup>ème</sup> réunion du CTCA,

M. le Secrétaire exécutif, Commission des Thons de l'Océan Indien.

Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs, Mesdames et Messieurs,

Bonjour à tous !

Au nom du Gouvernement de la République populaire du Bangladesh, je souhaiterais adresser mes sincères remerciements à Madame la Présidente pour son dévouement. Je souhaiterais également remercier le Secrétaire exécutif et son équipe pour leur travail acharné. Je suis, en outre, reconnaissant à la République des Seychelles pour accueillir un événement en présentiel si important.

Madame la Présidente,

Le Bangladesh est un pays d'Asie du Sud situé à côté du golfe du Bengale. Sa zone totale mesure 147 570 kilomètres carrés, sa Zone Économique Exclusive (ZEE) 118 813 kilomètres carrés et sa population est de 164,70 millions. Le golfe du Bengale est situé dans la partie sud du Bangladesh et près de la moitié de l'espace national du Bangladesh est occupée par l'océan. Le delta et le golfe du Bengale soutiennent les moyens d'existence de millions d'habitants le long de la côte et les espaces bleus du Bangladesh sont considérés comme une zone potentielle pour l'économie future.

Le secteur de la pêche contribue à 3,50% du PIB national et à 25,72% du PIB agricole. En outre, les ressources halieutiques jouent un rôle significatif dans l'économie du Bangladesh en tant qu'importante source de protéines animales (60%), d'emploi (12% de la population du Bangladesh +1,4 million de femmes participent directement à l'industrie côtière de la crevette) et de recettes en devises (1,51%).

Toutefois, en raison de ses ressources limitées, le gouvernement du Bangladesh est confronté à de grandes difficultés pour assurer la sécurité alimentaire de sa vaste population. Pour cette raison, le gouvernement a placé l'accent sur le renforcement de la production aquacole, en augmentant la production des eaux libres intérieures à travers la conservation, et espère exploiter les ressources bleues de l'océan.

Madame la Présidente,

Nous pensons que ce régime d'allocation sera un moyen transparent et équitable et ne limitera pas les droits souverains des États côtiers conformément à la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer (CNUDM) en ce qui concerne les ressources halieutiques dans leur ZEE.

Nous pensons également qu'en raison du manque de connaissances, de capacité, d'expertise et d'expérience, le registre historique des espèces CTOI de notre pays n'est pas si riche mais nos 87 jours de fermeture des pêches marines et notre incapacité de capturer des espèces de thons enrichissent les stocks de l'océan Indien. D'autres en bénéficient mais nous ne sommes pas responsables de tout épuisement des stocks.

Nous devrions garder à l'esprit le principe du « pollueur-payeur » qui a été présenté pour la première fois dans la Déclaration de Rio de 1992. Le principe du « pollueur-payeur » est la pratique communément acceptée selon laquelle celui qui est à l'origine de la pollution doit être redevable des coûts inhérents à sa gestion pour éviter des dommages causés à la santé humaine et à l'environnement. Le principe du « pollueur-payeur » fait partie d'un ensemble de principes généraux visant à orienter le développement durable dans le monde entier. Ce concept

devrait être inclus dans les Principes directeurs du Régime d'allocation.

En assurant la coopération, notamment pour les États côtiers en développement, dans le développement plus avant de leurs opportunités de pêche dans la zone de compétence de la CTOI, de la part de CPC bien expérimentées par le biais du partage de connaissances, du transfert de la technologie et de la logistique.

Lors du processus d'achèvement des allocations, et après avoir convenu d'un régime d'allocation, les CPC côtières en développement ayant un déficit de données devraient disposer d'un certain temps pour développer/renforcer leurs données de capture et d'effort pour les espèces CTOI ; le régime d'allocation ne sera pas applicable pour ces CPC côtières en développement pendant certaines périodes.

Nous suggérons vivement que ces critères d'allocation soient transparents, équitables, justifiés et socialement acceptables par les habitants des États côtiers qui dépendent des ressources halieutiques côtières pour vivre, année après année.

Madame la Présidente,

Finalement, je souhaiterais mentionner la devise des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies « Personne ne doit être laissé pour compte » et nous espérons la voir reflétée dans nos critères d'allocation.

Je vous remercie.

#### **France (TOM)**

##### **Déclaration de la République française en réponse à la déclaration de la République de Maurice**

Dans une déclaration lors de la 10<sup>ème</sup> session du Comité technique sur les critères d'allocation de la CTOI, la République de Maurice conteste la souveraineté de la France sur l'île de Tromelin, ainsi que ses droits souverains et de juridiction dans sa zone économique exclusive. Elle rejette également l'inclusion de l'île de Tromelin parmi les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) ou les Îles Éparses.

La France ne reconnaît aucune valeur juridique à l'enregistrement de cette objection soumise au Secrétariat de la CTOI par la République de Maurice, car elle méconnaît le fait que l'île de Tromelin est un territoire français sur lequel la France exerce de façon constante une souveraineté pleine et entière.

La France souligne que ni le Secrétariat de la CTOI, ni les réunions des organisations régionales de gestion des pêches de l'Océan indien ne sont les lieux appropriés pour discuter des questions de souveraineté territoriale.

Cette déclaration s'applique aux autres points de l'agenda et à tous les documents diffusés pour cette réunion. La République française demande que cette déclaration soit annexée au rapport de la présente réunion.

#### **Indonésie**

Madame la Présidente, Mme Nadia Bouffard, Présidente de la 10<sup>ème</sup> réunion du CTCA,  
M. le Secrétaire exécutif de la Commission, Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs,

Au nom du Gouvernement de la République d'Indonésie, je souhaiterais remercier la Présidente du CTCA et le Secrétariat pour tous les travaux réalisés en vue des travaux et ressources préparatoires pour cette réunion.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués,

Le CTCA travaille depuis ces 12 dernières années, et le processus montre des progrès positifs même si aucun texte n'a encore été convenu. En principe, l'Indonésie maintient son engagement à participer et à s'engager activement dans la discussion sur le projet de proposition visant à un Régime d'Allocation préparé par la Présidente. Par conséquent, nous encourageons les Membres et les Parties invitées à soutenir la formulation pertinente et

exhaustive de critères d'allocation aux fins de la coopération de la CTOI sur la gestion des thons et des espèces apparentées.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués,

Le développement d'un mécanisme d'allocation pour la répartition des droits entre les nations de pêche est une question clef du développement d'arrangements de coopération stables aux fins de l'exploration et de la gestion des ressources halieutiques internationales. Lors du développement des critères pour le régime d'allocation, l'Indonésie estime qu'il est nécessaire de garantir un moyen transparent et équitable de répartir les opportunités de pêche pour les régimes d'allocation. En outre, ce régime doit tenir compte des instruments juridiques internationaux applicables, en se fondant sur leur hiérarchie et leur nature contraignante en tant que références majeures. Ainsi, l'Indonésie pense que la CNUDM constitue la principale référence pour réglementer les régimes d'allocation.

L'Indonésie souhaiterait mentionner l'Article 61 (1) de la CNUDM qui indique que l'État côtier fixe le volume admissible des captures en ce qui concerne les ressources biologiques dans sa Zone Économique Exclusive. Les Articles 63(2) et 64 de la CNUDM appellent à une coopération, soit directement soit par l'intermédiaire des ORGP, entre les États côtiers et les États qui pêchent dans la région afin d'assurer la conservation des stocks qui se trouvent dans la/les ZEE des États côtiers et la zone au-delà ou adjacente à la/aux ZEE.

À cet égard, nous considérons qu'il convient de procéder à une discussion et à une évaluation approfondies afin de déterminer les critères d'allocation et les prises historiques de référence. Les facteurs suivants doivent être pris en considération : le moment où la CNUDM est entrée en vigueur, le moment où les Membres de la CTOI ont ratifié la CNUDM et le moment où un État est devenu membre de la Commission.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués,

Dans le cas de stocks de grands migrateurs, il existe l'exigence supplémentaire de coopération en vue de promouvoir l'exploitation optimale de ces stocks dans l'ensemble de la région, aussi bien dans la ZEE des États côtiers qu'au-delà de celle-ci. De surcroît, l'Article 87 de la CNUDM stipule que tous les États ont la liberté de pêcher en haute mer. Cette liberté n'est pas absolue mais est subordonnée aux obligations d'autres traités, y compris les obligations en vertu des traités constitutifs des ORGP actuelles, les obligations des Membres et non-Membres des ORGP de coopérer en matière de conservation et de gestion.

En outre, l'ANUSP, qui est également devenu une référence pour ce projet, indique que les ORGP font office de principal mécanisme institutionnel pour l'adoption de mesures de conservation et de gestion pour les pêches internationales. L'ANUSP renforce la position des ORGP en tant que principal mécanisme institutionnel pour l'adoption de mesures de conservation et de gestion pour les pêches internationales. L'Article 8 de l'ANUSP impose un devoir de coopération par le biais des ORGP en stipulant que seuls les membres des ORGP ou les non-Membres qui acceptent d'appliquer les mesures de conservation et de gestion instituées par cette ORGP, auront accès aux ressources halieutiques concernées.

L'intérêt et les mesures de l'État côtier dans la gestion et la conservation des eaux relevant de sa juridiction doivent également être mentionnés, tels que réglementés au titre de l'Article 7 de l'ANUSP sur la compatibilité des mesures de conservation et de gestion entre les États côtiers et celles des ORGP et de l'Article XVI de l'Accord CTOI. Ces dispositions indiquent clairement que les droits souverains des États côtiers en vertu de la CNUDM de réglementer l'exploitation, l'exploration ainsi que la conservation et la gestion des ressources biologiques, dont les espèces de grands migrateurs, au sein de leurs Zones Économiques Exclusives doivent être reconnus, étant donné qu'ils sont exercés en vertu de la CNUDM.

En ce sens, le principe des zones adjacentes jouera un rôle décisif pour déterminer les critères d'allocation. Ce principe reconnaît les droits souverains des États côtiers au sein de leur juridiction et la liberté de la haute mer. À travers ce principe, les États côtiers ont un rôle et des droits particuliers dans les secteurs de la haute mer qui sont environnants ou écologiquement liés aux zones relevant de la juridiction nationale. Par ailleurs, l'Article 7 de l'ANUSP traite également de la contiguïté entre la haute mer et les États côtiers concernés en ce qui concerne les

stocks de poissons chevauchants afin de convenir des mesures nécessaires à la conservation de ces stocks dans la zone de la haute mer adjacente. Dans le cadre de ce principe de contiguïté, les États côtiers assument la responsabilité quant aux stocks de poissons chevauchants. Cette responsabilité devrait également être en accord avec l'allocation de quota de l'État côtier étant donné qu'elles créeront, toutes deux, un régime juste et équilibré.

De surcroît, l'existence de la communauté socioculturelle et les risques potentiels de l'océan Indien ainsi que le capital social en ce qui concerne les institutions, les relations, les attitudes et les valeurs de chaque pays membre sont également importants dans la gouvernance durable de l'ORGP.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués,

Pour conclure mes remarques, j'espère que la discussion de cette semaine produira des résultats bénéfiques qui pourront contribuer dans une large mesure à nos efforts conjoints visant à atteindre les objectifs ultimes de la CTOI sur un Régime d'Allocation. Rien n'est convenu tant que tout ne sera pas convenu. Ceci étant dit, je souhaiterais souligner notre volonté de travailler de manière constructive et en coopération avec les autres délégations au succès de cette réunion. Je vous remercie.

### **Maurice**

#### ***Point 3 de l'ordre du jour : Lettres de créances***

La République de Maurice réitère sa position de longue date selon laquelle le Royaume-Uni n'a pas le droit d'être membre de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) en qualité d'« État côtier situé en totalité ou en partie dans la zone [de compétence de la Commission] ».

En plus des raisons exposées par le passé à l'appui de sa position, la République de Maurice souhaiterait attirer l'attention du Comité sur la Note en date du 6 mai 2022 du Bureau juridique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture relative au point 4 de l'ordre du jour de la 26<sup>ème</sup> Session de la Commission « Précisions sur la situation de l'adhésion du Royaume-Uni à la CTOI ». La Note indique clairement que l'instrument d'adhésion que le Royaume-Uni aurait déposé le 31 mars 1995 en ce qui concerne le soi-disant « Territoire Britannique de l'Océan Indien » est invalide et que le Royaume Uni n'est pas et ne saurait être un membre de la CTOI en qualité d'État côtier, étant donné que l'archipel des Chagos fait partie intégrante du territoire de la République de Maurice.

La République de Maurice demande à ce que cette déclaration soit jointe en annexe du rapport de cette réunion.

#### ***Point 6 de l'ordre du jour : Examen de la Proposition de texte sur un Régime d'Allocation de la Présidente, Annexes et Appendices***

Déclaration de la République de Maurice en ce qui concerne le Royaume-Uni

L'archipel des Chagos fait partie intégrante du territoire de la République de Maurice, comme l'a déterminé la Cour Internationale de Justice, qui fait autorité, dans son Avis consultatif du 25 février 2019 et confirmé par la Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies 73/295 et le Jugement de la Chambre spéciale du Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM) du 28 janvier 2021. La Chambre spéciale du TIDM a également conclu que la République de Maurice est l'État côtier au titre de l'archipel des Chagos.

Comme l'indiquait clairement la Note en date du 6 mai 2022 du Bureau juridique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture relative au point 4 de l'ordre du jour de la 26<sup>ème</sup> Session de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) « Précisions sur la situation de l'adhésion du Royaume-Uni à la CTOI », l'instrument d'adhésion que le Royaume-Uni aurait déposé le 31 mars 1995 en ce qui concerne le soi-disant « Territoire Britannique de l'Océan Indien » est invalide et le Royaume Uni n'est pas et ne saurait être un membre de la CTOI en qualité d'État côtier, étant donné que l'archipel des Chagos fait partie intégrante du territoire de la République de Maurice.

Par conséquent, le Royaume-Uni ne saurait être répertorié comme CPC État côtier à l'Appendice 1 du Projet de proposition de la Présidente visant à un Régime d'allocation (V4).

Étant donné que l'archipel des Chagos fait partie intégrante du territoire de la République de Maurice, le Royaume-Uni ne peut et ne doit pas recevoir d'allocation basée sur les captures et d'allocation pour États côtiers au titre de l'archipel des Chagos.

L'allocation basée sur les captures et l'allocation pour États côtiers de la République de Maurice doivent également tenir compte des zones maritimes de la République de Maurice autour de l'archipel des Chagos.

La République de Maurice demande à ce que cette déclaration soit jointe en annexe du rapport de cette réunion.

#### Déclaration de la République de Maurice en ce qui concerne l'île de Tromelin

La République de Maurice rejette la revendication de souveraineté de la France sur l'île de Tromelin ainsi que toute revendication de la France à un droit de souveraineté ou de juridiction sur la Zone Économique Exclusive adjacente à l'île de Tromelin. Par ailleurs, la République de Maurice ne reconnaît pas la validité de l'inclusion de l'île de Tromelin dans les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) ou les Iles Éparses. La République de Maurice réaffirme qu'elle exerce la souveraineté pleine et entière sur l'île de Tromelin, y compris sur ses zones maritimes.

Étant donné que l'île de Tromelin fait partie intégrante du territoire de la République de Maurice, la France ne peut et ne doit pas recevoir d'allocation basée sur les captures et d'allocation pour États côtiers au titre de l'île de Tromelin.

L'allocation basée sur les captures et l'allocation pour États côtiers de la République de Maurice doivent également tenir compte des zones maritimes de la République de Maurice autour de l'île de Tromelin.

La République de Maurice demande à ce que cette déclaration soit jointe en annexe du rapport de cette réunion.

#### **Thaïlande**

La Thaïlande convient en principe des éléments centraux pour allouer les quotas de capture aux fins de l'exploitation durable des thons et espèces apparentées dans l'océan Indien. Le contenu global du projet de proposition v.4, qui inclut l'objectif de l'allocation, les principes directeurs de l'allocation, le champ d'application de l'allocation, l'éligibilité à l'allocation et les droits souverains des États côtiers par exemple, est approprié. La Thaïlande est heureuse de coopérer et de prêter son assistance dans l'examen de la proposition v.4 et espère que la réunion l'approuvera à l'unanimité rapidement pour garantir des bénéfices futurs. Je vous remercie.

#### **Royaume-Uni**



Note Verbale n°: **OTD/006/2022**

La Direction des Territoires d'outre-mer du Ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement présente ses compliments au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) et à la Présidente du Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA) qui se tient du 20 au 23 juin 2022. En réponse aux déclarations soumises par la République de Maurice et dans l'intérêt des délégations, le Royaume-Uni souhaiterait réaffirmer sa position sur le Territoire Britannique de l'Océan Indien (TBOI) et son adhésion à la CTOI.

Le Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur le TBOI qui continue à relever de la souveraineté britannique depuis 1814. Maurice n'a jamais exercé de souveraineté sur l'archipel et nous ne reconnaissons pas

sa revendication. Cependant, nous avons un engagement de longue date, pris pour la première fois en 1965, à céder la souveraineté du territoire à Maurice lorsqu'il ne sera plus nécessaire à des fins de défense. Nous restons fidèles à cet engagement.

Le Royaume-Uni est un membre à part entière de la CTOI. Le Royaume-Uni a déposé ses instruments d'adhésion à l'Accord CTOI le 31 mars 1995 et le 22 décembre 2020, et est Partie à l'Accord depuis son entrée en vigueur. L'Accord portant création de la Commission des Thons de l'Océan Indien prévoit que l'adhésion à la CTOI soit ouverte, entre autres, aux membres de la FAO situés en totalité ou en partie dans la zone de compétence de la CTOI. Compte tenu du fait que le TBOI est situé entièrement dans la zone de compétence de la CTOI, il ne fait aucun doute que le Royaume-Uni, en sa qualité d'État exerçant la souveraineté sur le TBOI comme mentionné ci-dessus, est habilité à être membre de la CTOI.

À la Session annuelle de la CTOI, tenue le mois dernier, la Commission a pris note de l'avis du Bureau juridique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture du 6 mai 2022 et de l'objection présentée par le Royaume-Uni. La Commission a également noté qu'une période de consultation a désormais été engagée avec le Royaume-Uni et que la CTOI réexaminerait cette question à la Session annuelle de l'année prochaine.

Le Royaume-Uni demande à ce que cette déclaration soit jointe en annexe du rapport du Comité Technique et publiée sur le site web de la CTOI.

La Direction des Territoires d'outre-mer du Ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement saisit cette opportunité pour renouveler au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien l'assurance de sa parfaite considération.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU COMMONWEALTH ET DU DÉVELOPPEMENT  
LONDRES

**21 juin 2022**

